



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Privas, le 09/10/18

L'inspecteur de l'Education nationale
chargé de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des
élèves handicapés
adjoint à l'Inspecteur d'Académie

à

Madame, Monsieur



académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Ardèche

Objet : dispositif d'accompagnement par les AVS

Madame, Monsieur,

Afin de répondre à votre questionnement sur l'affectation des Auxiliaires de Vie Scolaire qui peuvent être amenés à accompagner votre enfant, je vous apporte volontiers les éléments d'explication qui suivent.

Il a été décidé de répartir tous les moyens sur toutes les écoles du département accueillant des élèves en situation de handicap et bénéficiant, ou susceptibles de bénéficier, d'une décision d'accompagnement par un AVS prise par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées. Cette répartition des moyens doit permettre de donner à tous une réponse, même si celle-ci parfois ne peut correspondre à la totalité de la quotité préconisée par la CDAPH.

A l'échelle de l'école, les services ont été attribués au regard d'une dotation horaire globale qu'il est possible de répartir ou de moduler en fonction des besoins des élèves. Je ne méconnais pas la responsabilité nouvelle qui est ainsi demandée aux directeurs d'école. Je leur sais gré de leur dévouement. Les inspectrices et inspecteurs des circonscriptions, les enseignants-référents ont apporté leur concours. Ils poursuivent leur mission d'accompagnement.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'attention portée par tous les acteurs de l'école à la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Michel MILHAUD

inspection de
l'Education nationale
Adaptation Scolaire et
Scolarisation des
Elèves Handicapés
inspecteur adjoint

Affaire suivie par
M. MILHAUD

Téléphone
04 75 66 93 08

Télécopie
04 75 66 93 07

Mél :
Ce.ia07-ien-privas
@ac-grenoble.fr

www.ac-grenoble.fr/ia07

18, place André Malraux
07006 Privas Cedex

Ouverture au public :
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12 h
et de 13h30 à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16 h